



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

Exercices financiers 2019-2020-2021

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, à l'effet que débutera le 1^{er} janvier 2019, le premier exercice financier auquel s'applique le rôle triennal 2019-2020-2021 d'évaluation de la Ville.

Prenez également note que le rôle d'évaluation foncière de la Ville de Coteau-du-Lac tel que préparé par la firme d'évaluateurs «Les Estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et Associés inc.» a été déposé à mon bureau le 13 septembre 2018.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, cette demande de révision devra remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1^{er} mai 2019;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC VAUDREUIL-SOULANGES

280, boul. Harwood
Vaudreuil-Dorion, J7V 1Y5

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et qui pourra être obtenu aux bureaux de la MRC Vaudreuil-Soulanges;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée au règlement adopté par la MRC de Vaudreuil-Soulanges;
- pourra être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient l'événement justifiant la modification ou au cours de l'exercice suivant, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle d'évaluation au bureau du trésorier, à l'hôtel de ville, sis au 342 chemin du Fleuve, à Coteau-du-Lac, durant les heures habituelles de bureau.

DONNÉ à Coteau-du-Lac, ce 11^e jour du mois d'octobre 2018.

Louise Sisle-Héroux, directrice générale adjointe et greffière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise Sísia-Héroux, directrice générale adjointe et greffière, certifie, sous mon serment d'office, que le présent avis a été :

1. Publié dans le journal Saint-François, édition du 17 octobre 2018;
2. Affiché au bureau de la municipalité le 12 octobre 2018;
3. Publié sur le site Internet de la Ville.

La directrice générale adjointe et greffière,

Louise Sísia-Héroux, B.A.A.